



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 3 AVRIL 2021**

Date de convocation
26/03/2021

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
Absents représentés : 4
VOTANTS : 27

Secrétaire de séance :

Mme Catherine COME

L'an deux mille vingt et un, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle des fêtes communale, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Jérôme LENOIR, Mme Corinne TIQUET, M. Laurent HESSE, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS et M. Sébastien DERACHE, Adjoints au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Pierrick GARNIER, M. Michel MEYER, Mme Brigitte BARDINA, Mme Annick LHOSTE, M. Frank BERNARDI, M. Fabrice RIMBAUT, Mme Karine NEIL, M. Lucien CAILLOU, Mme Delphine MAZURE, Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF, M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY, et Mme Sandrine GOUX, conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTES REPRESENTEES :

Mme Valérie GOURITEN (pouvoir à Corinne TIQUET),
Mme Gaëlle DELAVET (pouvoir à Frank BERNARDI),
Mme Iléana EFRIM (pouvoir à Jérôme LENOIR),
Mme Lélia STADLER (pouvoir à Catherine COME).

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité **Mme Catherine COME** comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2021-04-01 :

Approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune établi par M. le Trésorier d'Etampes pour l'exercice 2020 ;

Par délibération n° 2021-04-02 :

Adopté, à la majorité (23 voix pour et 3 contre), sous la présidence de M. Jérôme LENOIR, M. le Maire sorti, le compte administratif de la commune, établi par M. le Maire pour l'exercice 2020 ;

Le résultat de l'exercice 2020 laisse apparaître au compte administratif un déficit de 32 518.53 € pour la section d'investissement, et un excédent de 355 145.25 € pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître un excédent d'investissement de 311 123.20 € et un excédent de fonctionnement de 1 974 559.89 €.

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion du Trésorier.

Par délibération n° 2021-04-03 :

Approuvé, à la majorité (24 voix pour et 3 contre), l'affectation de 214 681.00 € en section d'investissement et de 1 759 878.89 € en section de fonctionnement, des résultats constatés au Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2020 ;

Par délibération n° 2021-04-04 :

Approuvé, à l'unanimité, les taux des trois taxes directes locales 2021, comme suit :

- Taxe sur le Foncier bâti (TFB) : 31,29 %

(soit le taux communal de 2020 : 14,92 % + le taux départemental de 2020 : 16,37 %)

- Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB) : 58,56 %

Par délibération n° 2021-04-05 :

Approuvé, à la majorité (24 voix pour et 3 contre), le budget primitif 2021 de la commune par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement tel que présenté somme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 295 724.00
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 020 000.00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	180 693.00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	197 922.00
Chapitre 66 - Charges financières	44 189.02
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	26 100.00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	280 000.00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	327 248.73
	4 371 876.75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	
Chapitre 013 -Atténuation de charges	23 000.00
Chapitre 70 - Produit des services	180 800.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 140 269.00
Chapitre 74 - Dotations et participations	263 432.00
Chapitre 75 - Produit de gestion courante	11 770.00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	3 972.69
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	1 759 878.89
	5 383 122.58

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	87 797.89
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 734 769.13
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 055 540.00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	77 582.75
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	3 972.69
	2 959 662.46

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	645 909.53
Chapitre 10 - Dotation, fond divers	389 681.00
Chapitre 27 -Autres immobilisations fin.	4 200.00
Chapitre 024 - Produits de cession	526 500.00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	755 000.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	327 248.73
Chapitre 001 - Solde d'exécution	311 123.20
	2 959 662.46

Par délibération n° 2021-04-06 :

a) Approuvé comme suit le montant des subventions 2021 aux associations Morignacoises :

Associations	Proposition 2021 en €	VOTE	NE PREND PAS PART AU VOTE
AAPPMA	850	Unanimité des votants	E. Weigant F. Rimbaut
ALPERE Morigny	200	Unanimité des votants	
AMAP Paniers	100	Unanimité des votants	JG. Lainey
ANGATA SOUND	500	Unanimité des votants	
BADMINTON	1 000	Unanimité des votants	
CYCLO CLUB MORIGNY	550	Unanimité des votants	
FOOTBALL CLUB	2 000	Unanimité des votants	
FUSION DANSE	400	Unanimité des votants	
GYM'S CLUB	1 500	Unanimité des votants	
JUDO CLUB	1 000	Unanimité des votants	
LES LOUPETTES	200	Unanimité des votants	S. Paul-Le Garff
MONT BONVILL' A JOIE	100	Unanimité des votants	
PASTASCIUTTA	400	Unanimité des votants	C. Tiquet
PETANQUE	100	Unanimité des votants	
PETITS MORIGNACOIS	600	Unanimité des votants	L. Hesse
PETITS PAS	1 000	Unanimité des votants	
PLEINE LUNE	250	Unanimité des votants	
RANDONNEURS DE L'ESSONNE	500	Unanimité des votants	
TAE KWON DO	1 000	Unanimité des votants	
TAROT CLUB	200	Unanimité des votants	
TEAM BASKET	3 500	Unanimité des votants	
TOTAL	15 950		

b) Décidé, à l'unanimité, de verser aux coopératives des écoles de Morigny-Champigny les subventions pour un montant total de 10 712 €, soit 26 € par enfant, comme suit :

Ecole	Effectifs	Proposition de subvention
Elémentaire A. Daudet	119	3 094.00 €
Elémentaire Chateaubriand	140	3 640.00 €
Maternelle J. de la Fontaine	71	1 846.00 €
Maternelle C. Perrault	82	2 132.00 €

Par délibération n° 2021-04-07 :

Approuvé, à l'unanimité, la convention de reversement à la CAESE des taxes d'aménagement communales perçues sur les zones communautaires pour les autorisations d'urbanisme déposées à partir de l'année 2019 et autorisé le Maire à signer ladite convention, et les éventuels avenants à cette convention, avec la CAESE.

Par délibération n° 2021-04-08 :

- approuvé, à l'unanimité, le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum 585 000 € par émission de 58 500 actions nouvelles de numéraire de 10 € de valeur nominale chacune émises au pair, ce qui pourrait porter le capital de 440 000 € à 1 025 000 € au plus et le projet de modification corrélative des statuts ; et donné tous pouvoirs au représentant de la commune à l'Assemblée générale de la SPL pour approuver ce projet d'augmentation de capital et les modifications corrélatives des statuts qui en résulteront à l'exception de la résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés de la Société qu'il lui appartiendra de rejeter.

Par délibération n° 2021-04-09 :

Emis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de la société CNH Industrial France.

Par délibération n° 2021-04-10 :

Pris acte du rapport d'activité 2019 de la CAESE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 10 heures 16.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le 6 avril 2021.

**Le Maire,
Bernard DIONNET.**



Affiché le :